

COMMUNE DE LADOIX-SERRIGNY

COMPTE-RENDU DE LA REUNION

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2016

AFFICHAGE DE L'ORDRE DU JOUR DE CETTE RÉUNION :
23 MARS 2016

Présents : M. Vincent LUCOTTE, Mme Chantal GAUTHRAY MM. Alain GEROME, Emilien DURIGON, Mme Marie-Claude DURAND, M. Laurent MURAT, Mme Joëlle BAZOT-BOUDOT, M. Gaston RAVAUT, Mme Agnès MARCHETTO, MM. Pierre HENNINGER, Jérôme FOL, Mmes Alexandra CAGNA, Corinne GARREAU, Aline KUTTER, Fanny GAGNEUR, Sabrina MENDOWSKI, M. Pierre-François MALDANT

Secrétaire de séance : Mme Sabrina MENDOWSKI

Absents : MM. Pascal MINGUET, Philippe JACQUELIN (**présent à partir de la 2^{ème} délibération**)

Le compte rendu de la séance précédente, après lecture, est approuvé à l'unanimité.

- 1) *Convention mise à disposition du service intercommunal d'instruction du droit des sols avec la communauté d'agglomération Beaune Côte et Sud*
- 2) *DETR, Vestiaires complément de dossier*
- 3) *Demande de subvention exceptionnelle pour l'aménagement des vestiaires dans le cadre de la réserve parlementaire (Député Suguenot)*
- 4) *Subvention au titre du fonds de soutien à l'investissement public local*
- 5) *Subvention auprès du conseil départemental au titre du contrat CAP 100 % Côte d'Or*
- 6) *Tarifs animations communales*
- 7) *Acquisition foncière parcelle AS 230*
- 8) *Compte administratif 2015*
- 9) *Compte de gestion 2015*
- 10) *Vote des taux*
- 11) *Affectations de résultats*
- 12) *Budget Primitif 2016*

- 1) **Convention mise à disposition du service intercommunal d'instruction du droit des sols avec la communauté d'agglomération Beaune Côte et Sud**
(2016-29)

En novembre 2015, la commune a adressé un courrier de résiliation, à la communauté d'agglomération (CABCN), de la convention de mise à disposition du service intercommunal d'instruction du droit des sols.

La CABCN a répondu en décembre dernier qu'elle prenait acte de cette résiliation au 12 mai 2016.

Au cours du conseil communautaire de décembre dernier, la CABCN a mis en place un fonds de solidarité pour les communes adhérente au service instruction droit des sols. Le coût pour la commune de LADOIX-SERRIGNY s'élève à 5 696.25 € pour l'année 2015 (juillet à décembre), elle percevra en 2016 un fonds de solidarité à hauteur de 5 696.25 €. Ce montant était plafonné à 16 119 €.

En novembre dernier, la commune a souhaité résilier cette convention de mise à disposition.

Au cours du conseil communautaire de décembre dernier, la communauté d'agglomération a mis en place un fonds de solidarité pour les communes adhérentes au service instruction droit des sols.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal s'il souhaite, au vu de ces derniers éléments, revenir sur la décision de résiliation. Il demanderait à l'agglomération de maintenir la mise à disposition du service instruction au profit de la commune de LADOIX-SERRIGNY (aux mêmes conditions fixées le 27 mai 2015), sachant que la commune bénéficiera chaque année de ce fonds de soutien plafonné.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, **DÉCIDE** de ne pas résilier et confirmer la convention entre la Communauté d'Agglomération Beaune, Côte et Sud et la commune pour l'adhésion au service commun d'instruction des autorisations du Droit des sols de la Communauté d'agglomération signée le 10 juin 2015.

2) **DETR, Vestiaires complément de dossier**
(2016-30)

Le 9 décembre 2015, le Conseil Municipal autorisait Monsieur le Maire à solliciter les subventions auprès de l'Etat au titre de la DETR et, plus largement, auprès des financeurs potentiels pour la construction de vestiaires.

Il s'avère que la définition précise des besoins a conduit à modifier les devis établis. Le plan de financement doit donc faire l'objet d'une adaptation soumise à l'approbation du conseil municipal. Le montant des travaux des vestiaires s'élève aujourd'hui à 333 182.41 € HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité **APPROUVE** le nouveau plan de financement.

3) **Demande de subvention exceptionnelle pour l'aménagement des vestiaires dans le cadre de la réserve parlementaire (Député Suguenot)**
(2016-31)

Dans le cadre du projet d'aménagement des vestiaires, Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la possibilité de soumettre ce dossier à une demande de subvention exceptionnelle concernant la réserve parlementaire auprès de M. Alain SUGUENOT, Député de la Côte d'Or.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité **DÉCIDE** de solliciter une aide financière auprès de M. SUGUENOT, Député de la Côte d'Or, dans le cadre de la réserve parlementaire.

4) **Subvention au titre du fonds de soutien à l'investissement public local**
(2016-32)

Le Premier ministre a transmis à l'ensemble des préfets de région une circulaire détaillant les modalités de mise en œuvre du fonds de soutien à l'investissement local d'un milliard d'euros.

Destiné à soutenir l'investissement des communes et des intercommunalités, ce fonds vise à obtenir un effet significatif et rapide sur l'investissement local, facteur de croissance et d'emploi.

Le conseil municipal adopte le principe de l'opération Création de vestiaires pour la pratique du football pour un montant estimatif de 333 182.41 € HT.

Il sollicite l'aide de l'Etat au titre du fonds de soutien à l'investissement public local.

5) **Subvention auprès du conseil départemental au titre du contrat CAP 100 % Côte d'Or**

(2016-33)

Dans le cadre du projet d'aménagement des vestiaires, Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la possibilité de soumettre ce dossier à une demande de subvention auprès du Conseil Départemental au titre du contrat CAP 100 % Côte d'Or.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité **DÉCIDE** de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental au titre du contrat CAP 100 % Côte d'Or.

6) **Tarifs animations communales**

(2016-34)

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que pour la 2ème année consécutive, la commune va organiser un marché aux fleurs.

Afin d'être en toute légalité, une régie de recettes a été créée, elle encaissera les divers produits lors des manifestations culturelles et animations communales : droits d'entrée aux manifestations, tickets boisson, vente de livres ou autres.

Depuis le 7 mars 2016, Monsieur le Maire a nommé par arrêté municipal Mmes Joëlle BAZOT-BOUDOT et Sabrina MENDOWSKI régisseurs titulaire et suppléante de cette nouvelle régie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **FIXE** les tarifs suivants pour l'année 2016 pour les entrées au marché aux fleurs et les tickets « boisson » à 1 € l'unité.

7) **Acquisition foncière parcelle AS 230**

(2016-35)

Lors du conseil municipal du 27 janvier dernier, Monsieur le Maire avait exposé au conseil municipal que l'aménagement urbain de l'Avenue du Champ de Foire s'était fait par erreur sur une partie d'une parcelle privée. Il convenait de faire une régularisation en passant chez le notaire avec les frais à la charge de la commune, il s'agissait d'une acquisition foncière à l'euro symbolique.

La partie de la parcelle concernée est cadastrée AS 230 (12 m²) mais le propriétaire (M. Jacky POULET) n'est pas d'accord sur l'acquisition à l'euro symbolique.

Monsieur le Maire propose l'acquisition de cette parcelle à 30 €/m².

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **APPROUVE**, à l'unanimité l'acquisition de cette parcelle à M. Jacky POULET moyennant le prix de 30 €/m².

8) COMPTE ADMINISTRATIF 2015

(2016-36)

Sous la présidence de Mme Chantal GAUTHRAY, 1^{ère} adjointe, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2015 qui s'établit comme ci-après.

Libellés	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement		
Budget principal	1 043 361,89	1 859 517,15
Budgets annexes :		
* de la forêt	8 950,18	180 332,39
* de la salle et du caveau P. Gourillon	14 881,62	25 150,30
Totaux de la section de fonctionnement	1 067 193,69	2 064 999,84
Section d'investissement		
Budget principal	955 478,00	486 731,03
Budgets annexes :		
* de la forêt	52 434,41	33 646,83
* de la salle et du caveau P. Gourillon	2 120,51	288,22
Totaux de la section d'investissement	1 010 032,92	520 666,08
Résultats globaux	2 077 226,61	2 585 665,92
EXCÉDENT CUMULÉ	508 439,31	

Hors de la présence de Monsieur le Maire, le conseil municipal **APPROUVE**, à l'unanimité, le compte administratif du budget communal 2015.

9) COMPTE DE GESTION 2015

(2016-37)

Le Conseil Municipal **APPROUVE**, à l'unanimité, le compte de gestion dressé pour l'exercice 2015 par M. le Trésorier Principal de Beaune.

10) VOTE DES TAUX 2016

(2016-38)

Le Conseil Municipal **FIXE**, à l'unanimité, les taux d'imposition des trois taxes directes locales à appliquer en 2016 qui sont sans changement par rapport à ceux de 2015.

* TAXE D'HABITATION	10,08 %
* TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BATIES	22,59 %
* TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES NON BATIES	37,42 %

11) AFFECTATIONS DE RÉSULTATS 2015
(2016-39-40-41)

Le Conseil Municipal **PROCÈDE**, à l'unanimité, à l'affectation des résultats de l'exercice 2015 sur le budget principal et les budgets annexes pour pouvoir passer les écritures d'ordre correspondantes.

12) BUDGET PRIMITIF 2016
(2016-41)

Projetant de réaliser et de poursuivre en 2016 diverses opérations d'investissement et de fonctionnement, telles que des travaux de voirie Rue de Serrigny (trottoirs), Rue du Bief, Rue de Massenet, Rue des Trois Noyers, l'aménagement d'un parking de 94 places aux Lauchères, l'aménagement du centre bourg (Places de la Mairie et de l'Eglise) l'achat d'un camion benne, la création d'un vestiaire, des travaux de signalisation, l'acquisition d'une maison située à proximité de la place de la Mairie, un défibrillateur, une barrière sélective pour jardins d'enfants, un vidéo-projecteur pour l'école primaire, la démolition de la maison Place de l'Eglise et le décapage du terrain, des travaux à l'école primaire et à la mairie, la réparation d'une cloche à l'Eglise, un logiciel secrétariat et comptabilité et urbanisme, les illuminations, le Conseil Municipal, **VOTE** à l'unanimité, le budget primitif 2016 dont la balance récapitulative se présente de la façon suivante :

LIBELLÉS	DÉPENSES	RECETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT		
Budget principal	1 533 288	1 694 917
Budget annexe de la forêt	58 495	239 194
Budget annexe de la salle et du caveau P. Gourillon	23 575	23 575
<i>Sous-total de la section de fonctionnement</i>	1 615 358	1 957 686
SECTION D'INVESTISSEMENT		
Budget principal	1 412 302	1 412 302
Budget annexe de la forêt	61 188	61 188
Budget annexe de la salle et du caveau P. Gourillon	4 953	4 953
<i>Sous-total de la section d'investissement</i>	1 478 443	1 478 443
	3 093 801	3 436 129
<i>Résultat global.....</i>		342 328

Questions diverses :

En ce qui concerne le compte-rendu des décisions prises par le Maire dans le cadre de la délégation (Article L 2122-22 du CGCT Code Général des Collectivités Territoriales) l'assemblée est informée que les devis suivants ont été signés :

15/03/2016	Panneau voie sans issue	Marquage de Bourgogne	284.76 €
15/03/2016	Panneaux signalétiques	Marquage de Bourgogne	1 759.02 €
16/03/2016	Mission maîtrise d'œuvre	Aménagement centre bourg	
Cabinet MAYOT TOUSSAINT			32 970.60 €

Lors du débat sur le budget, Madame Joëlle BAZOT-BOUDOT s'est prononcée contre l'achat d'une maison située à proximité de la place de la mairie. En effet, elle estime ne pas connaître suffisamment les raisons de cette acquisition ni la destination projetée.

La séance est levée à 22 h 20.